



Accueil Migrants Grésivaudan

La LETTRE de JUILLET 2021

Après l'assemblée générale tenue par correspondance en mai, le conseil d'administration renouvelé s'est réuni en visioconférence et a élu les membres du nouveau bureau d'AMG.

Le renouvellement du bureau de cette année était important puisqu'il marque un changement de présidence, Michel Dépierre ne s'étant pas porté candidat et Bénédicte Fages ayant accepté de devenir la nouvelle présidente.

Le bureau 2021 est ainsi composé :

Françoise ARRESTAT, *Secrétaire adjointe*

Élisabeth BILLARD

Marie-Jeanne CHARTIER, *Trésorière adjointe*

Michel DEPIERRE, *Vice-président*

Madeleine EBERHARD, *Trésorière*

Bénédicte FAGES, *Présidente*

Monique FRAYSSE-GUIGLINI

Georges GARCIA

Perrine HUGEL

Olivier KARAM, *Vice-président*

Jean-Paul MARANGONE

Marie-Claire PILON, *Secrétaire*

Au fil des années, l'accompagnement des personnes que nous prenons en charge se complique de plus en plus, soumis aux multiples aléas de leurs parcours administratifs. Ces personnes sont, bien sûr, les premières victimes des réponses négatives qu'elles reçoivent des institutions et qui ruinent, au moins pour un temps, leurs espoirs de régularisation. Mais les bénévoles ont eux aussi à s'adapter à la nouvelle réalité et à chercher avec elles comment construire malgré tout un avenir...

Nous nous sommes engagés à les héberger et à les accompagner au mieux, souvent peu de temps après leur arrivée en France. Nous avons appris à les connaître, une relation de confiance réciproque s'est construite, et nous sommes souvent impressionnés par leur gentillesse, leur courage et leur volonté. Elles nous disent que, quoi qu'il arrive, il n'est pas possible pour elles de retourner dans leur pays, elles sont décidées à demeurer en France et à y patienter le temps qu'il faudra pour que leurs conditions s'améliorent. Nous leur expliquons, bien sûr, la réalité des difficultés qu'il faudra qu'elles affrontent, et ce dans la durée...

Et nous n'avons pas à juger leurs décisions. Nous leur faisons confiance : ces personnes savent mieux que quiconque ce qui est le mieux pour elles.

Le problème qui se pose d'emblée lorsqu'elles reçoivent des réponses négatives est celui de leur hébergement. Certaines communes qui mettent à notre disposition des logements, demandent que les personnes hébergées soient dans un parcours de régularisation. (La demande d'asile est la voie d'entrée pour beaucoup d'entre elles, mais les conditions d'accès sont très restrictives, et peu ont la chance d'obtenir ce droit d'asile) tant espéré ; sinon il peut s'agir d'une demande de titre de séjour, mais là aussi les critères pour pouvoir déposer un dossier imposent des délais de plusieurs années de séjour, sans aucun droit jusqu'à l'obtention du titre).

On comprend que dans ces circonstances il soit compliqué pour nous de nous désengager et de les abandonner à leur sort, au moment où elles sont le plus en difficulté, se sentant rejetées par notre société.

.../...

De bonnes nouvelles que nous avons le plaisir de partager

Un parcours réussi : accueillie à La Tronche par AMG depuis 2018, Blandine a pu prendre son indépendance avec ses deux enfants après avoir obtenu un titre de séjour avec autorisation de travail.

Elle vient de s'installer dans un logement social à La Tronche, à proximité de son lieu de travail.

C'est l'illustration de ce que nous demandons : **permettons aux migrants d'avoir un titre de séjour avec un droit au travail et l'intégration peut s'accomplir.**

Mory, jeune majeur hébergé un mois par AMG pour son stage de bac pro en électricité à la mairie de Saint-Ismier, vient d'obtenir un titre de séjour avec autorisation de travail.

Souhaitons qu'il puisse réaliser son projet de continuer sa formation par un BTS en alternance.

Accueil Migrants Grésivaudan (AMG)

Siège social : Mairie de Montbonnot, allée du parc de Miribel 38330 Montbonnot Saint-Martin

Mail : migrantsgresivaudan@gmail.com Site internet : migrants-gresivaudan.fr

Une bonne nouvelle, toute récente

Mohamed, jeune demandeur d'asile aidé par AMG pour le loyer de sa chambre depuis octobre 2018, a obtenu le statut de réfugié en janvier. Il vient d'avoir sa première fiche de paie dans le cadre de son contrat d'apprentissage en alternance.

Bonne suite à lui dans son indépendance.

Alors nous « bricolons » au cas par cas, pour essayer de trouver des solutions alternatives, mais elles sont rares... Il nous est déjà arrivé par le passé, pour certains, de devoir interrompre notre prise en charge et, après un passage par quelques nuits d'hôtel, de les laisser sans solutions. Nous ne sommes pas fiers d'avoir dû les laisser partir pour rejoindre la cohorte de ceux qui dorment dans les parkings, les parcs ou les abris-bus, avec pour seul recours les appels au 115.

Récemment nous avons eu plus de chance pour deux jeunes hommes qui ne remplissaient plus les conditions requises pour leur hébergement dans le Grésivaudan et **nous tenons à remercier très chaleureusement nos amis de l'Apardap** qui ont accepté de leur donner une place à l'Abri Jeunes qui s'ouvrait à Grenoble. Pour eux, le parcours peut se poursuivre avec la sécurité d'avoir à nouveau un logement stable pour quelque temps.

Nous allons être de plus en plus souvent confrontés à cette réalité. Il nous faut de la ténacité et imaginer comment construire avec tous nos partenaires des solutions plus humaines et solidaires.

Bénédicte Fages, présidente

Michel Dépierre, vice-président

Les 7 de Briançon, un symbole de l'aide humanitaire envers les réfugiés

Après la relaxe confirmée par la Cour de cassation de la poursuite de Cédric Herrou, c'est au tour des 7 de Briançon de faire l'actualité avec leur procès en appel le 27 mai au tribunal de Grenoble. A cette occasion un rassemblement de soutien, organisé autour de l'association Tous Migrants de Briançon par Médecins du Monde, la Cimade, Amnesty International..., a réuni plusieurs centaines de personnes. Des élus sont également venus soutenir cette action.

Au cœur de ce procès, une fois encore, c'est le **principe de fraternité** qui est questionné, même après sa reconnaissance par le Conseil Constitutionnel (décision du 6 juillet 2018 où ont été reconnus le droit d'aide au séjour irrégulier et l'aide à la circulation dans un but exclusivement humanitaire sans contrepartie financière. En revanche la situation est tout autre pour l'aide à l'entrée sur le territoire, toujours passible de 5 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende).

Des peines plus légères ont été requises par le ministère public (3 mois d'emprisonnement avec sursis à l'encontre de deux Français, une Italienne, un Suisse et un Belge-Suisse - en 1^{ère} instance condamnés à 6 mois avec sursis. Ont été réclamés pour deux autres militants respectivement 3 et 8 mois avec sursis - ils avaient été condamnés en 2018 à 12 mois de prison dont 4 mois fermes). Le jugement de la cour d'appel de Grenoble a été placé en délibéré au 9 septembre 2021.